

Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 1 (2001)

Artikel: Conciliation vie professionnelle et vie familiale, une affaire de femmes?

Autor: Oehler, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conciliation

vie professionnelle et vie familiale, une affaire de femmes ?

Philippe Ehler
Psychologue

La conception d'une réussite d'une vie de femme s'est passablement étoffée depuis les années 60. Réussir désormais pour beaucoup d'entre elles, c'est atteindre une position dans l'échelle hiérarchique de sa profession et, sur un autre front, mener à bien l'éducation de ses enfants. Concilier activités professionnelles et responsabilités maternelles, quelle galère !
Pour quelles raisons ?

Parce que l'éducation des enfants est encore largement l'affaire des femmes. Et souvent des femmes au travail. A elles les joies de la double journée, la course folle entre bureau et garderie, les solutions bâclées dans l'urgence entre le bébé qui fait une otite et le chef qui exige la remise du dossier Trucmuche pour le lendemain matin. Le stress est au rendez-vous, les tâches s'accumulent à la maison où la déclaration d'impôts, la lettre à la Tante Flo ne peuvent se faire après une journée, une semaine, un mois aussi chargé, entre les courses et les langes, entre les moments consacrés au mari et enfin un moment pour soi de détente sur le sofa.

Fournir une telle énergie sur le front professionnel et éducatif peut provoquer le sentiment de «ne rien faire bien». Sans compter la culpabilité de ne pas voir son enfant autant qu'on le souhaiterait, ou de laisser son éducation à des per-

sonnes étrangères à la famille. De plus, le placement dans une crèche peut équivaloir en Suisse romande à payer des sommes considérables par mois, engloutissant une bonne partie du salaire du temps partiel. Dans ces conditions, on y réfléchit à deux fois avant d'entreprendre en plus de ses activités des cours de perfectionnement, ou tout simplement un travail à plein temps.

Le problème c'est l'encaissement social insuffisant pour les femmes qui désirent travailler à plein temps. Avoir un travail qui se termine au-delà de 18h30 rend impossible la solution des enfants à la crèche, celle-ci fermant à cette heure-là. En outre, on estime à 6,8% les demandes de place en crèche satisfaites en Suisse romande, 2,1% en Suisse alémanique, et à 33% au Tessin (Silvia Rapelli, Un job et des bébés dans Fémina, janvier 2000). Chaque mère se débrouille alors avec les moyens du bord. Les plus chanceuses placent bébé en garderie. Les autres enrôlent les grands-mères, organisent des passages de témoin avec la voisine ou déposent la prunelle de leurs yeux chez une «maman de jour». Toutefois, les structures d'accueil, notamment les garderies ou les réseaux de mamans de jour, sont en nombre insuffisant



Ainsi quand elles arrivent à trouver une solution acceptable dans un service d'accueil, la difficulté tient à la jonglerie temporelle et organisationnelle pour amener et rechercher l'enfant. La grande angoisse alors devient la maladie de l'enfant. Ces mères-là paient en fatigue et en stress ce qu'il faut bien appeler les lacunes du service public.

Dans le Jura, les listes d'attente sont bien pleines. Selon une étude faite en 1997 (Structures d'accueil: Crèches et Garde-ries, Bureau de la Condition Féminine, 1997), les solutions trouvées par les femmes dans le canton du Jura se répartissent entre les gardes par des parents (30%), des arrêts de travail (28%), gardes par des ami-e-s (24%); les crèches venant en quatrième position avec un pourcentage de 7,5%. Il ne fait aucun doute que le manque de crèche dans la région est évident. Toutefois quels sont les projets actuels qui permettraient de soulager la situation et avec quels fonds?

S'il est vrai que, au début de leur vie active, les jeunes diplômé-e-s, elles et eux, connaissent le même parcours, les inégalités ne tardent pas à s'installer avec l'arrivée du premier enfant. **Les femmes sont en effet nombreuses à vivre leur maternité au détriment de la carrière que justifierait pourtant leur niveau de formation.** En décidant de réduire leur taux d'occupation, ont-elles conscience d'hypothéquer leur avenir? En effet, leurs diplômes et leurs connaissances se dévaluent rapidement, et le monde professionnel d'aujourd'hui n'attend personne: elles prennent du retard. Dès lors, le retour sur la scène professionnelle après quelques années d'interruption n'est pas à la hauteur des espérances. Place de qualification inférieure est souvent au rendez-vous. C'est pourquoi dans une enquête sur l'évolution du temps d'occupation des femmes suite à l'enfantement, la tendance constatée des années 90 est le choix du temps partiel plutôt que l'abandon de l'activité. 62% des femmes pendant les années 90 ont continué à travailler contre 38% qui ont décidé d'arrêter. Cette même statistique pendant les années



80 était de 54% contre 46% non-actives sur le marché de l'emploi après le premier enfant.

Ceci est donc une bonne chose, le temps partiel permettant une solution plus adéquate que l'abandon du travail pendant la période d'éducation des enfants, toutefois ce n'est pas encore assez et la mise en place de crèches est, et on peut parfois l'oublier, une des plus importantes solutions à

l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine de la progression hiérarchique et par conséquence à l'égalité de salaires et de chances.

Une autre solution est celle qui passe par la participation de l'homme à cette vie de fou; solution qui résulterait tout autant d'une évolution des mentalités que de la recherche d'une compatibilité des activités professionnelles entre parents. Pour cela, il faudrait obtenir la compréhension et le soutien du père à la revendication d'une activité professionnelle de sa femme. Cependant, **le soutien moral est nécessaire mais non-suffisant:** l'homme doit mettre la main à la pâte par l'emploi régulier du chiffon, des langes et des livres d'école. Un certain nombre d'hommes l'ont compris et aident aux travaux quotidiens, toutefois cela reste des exemples peu fréquents. La socialisation du garçon est ainsi faite; les filles doivent généralement plus aider la mère aux travaux domestiques et le garçon a l'exemple d'un père s'occupant peu ou prou du ménage et des repas; socialisation qui est parfois renforcée par l'entourage qui voit d'un mauvais œil à l'âge adulte, l'inversion des rôles au sein du couple, lorsque c'est par exemple l'homme qui demande un temps partiel ou fait systématiquement la lessive. Sans compter l'existence prouvée d'un seuil de tolérance plus élevé chez les hommes que chez les femmes, en matière de propriété.